

DEC161103DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 ;

**Vu** la décision DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855 intitulée Division technique de l'INSU dont le directeur est François Baudin ;

**Vu** la décision DEC14213DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée UPS855 Division technique de l'INSU (DT INSU) et nommant M. Dominique Pouliquen directeur, M. Michel Calzas et M. Nadir Amarouche directeurs adjoints de cette unité ;

**Vu** la décision DEC152129INSU du 15 octobre 2015 portant cessation de fonctions de M. Dominique Pouliquen et nomination de M. Nadir Amarouche, directeur par intérim de

l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU) ;

**Vu** la décision DEC160181INSU du 11 février 2016 portant cessation de fonctions de Nadir Amarouche, directeur par intérim, et nomination de Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU) ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>e</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Michel Calzas, ingénieur de recherche hors classe, Mme Françoise Le Corre, technicienne de classe supérieure et M. Emmanuel De Saint-Léger, ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 mai 2016

La déléguée régionale

Clarisse DAVID